



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Acta 22-198

**Direction générale de l'alimentation**

**Sous-direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux**

**Bureau de la santé des végétaux**

Gestion : 2020

N° de la convention : 2018-121

**Avenant n° 1 d'élargissement de la composition de la Plateforme nationale  
d'épidémiosurveillance en santé végétale**

Entre :

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, représenté par le Directeur Général de l'Alimentation, 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15, n° SIRET 110 070 018 000 12, désigné ci-après par « le Ministère » d'une part,

Et

L'Association de coordination technique agricole, représentée par son président, n° SIRET 784 523 318 00011, sise au 149, rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12, désignée ci-après par « l'ACTA »,

Et

L'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, représentée par son directeur général, n° SIRET 130 012 024 00183, sise au 14 rue Pierre et Marie Curie – 94701 Maisons-Alfort Cedex, désignée ci-après par « l'Anses »

Et

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, représentée par son président, n° SIRET 180 070 047 00014, sise au 9 avenue George V – 75008 Paris, désignée ci-après par « l'APCA »,

Et

Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, représentée par son président-directeur général, n° SIRET 331 596 270 00016, sise au 42 ruse Scheffér – 75116 Paris Cedex 16, désigné ci-après par « le Cirad »,

Et

FREDON France, représentée par son président, n° SIRET 775 672 470 00066, sise au 1 rue Lacaze – 75014 Paris, désignée ci-après par « FREDON France »,

Et

L'Institut national de la recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement, représentée par son président-directeur général, n° SIRET 180 070 039 01803, sise au 147 rue de l'université – 75338 Paris Cedex 07, désigné ci-après par « INRAE »,

Le Ministère, l'ACTA, l'Anses, l'APCA, le Cirad, FREDON France et INRAE étant ci-après désignés collectivement par « les parties ».

Vu la convention cadre n° 2018-121 signée le 9 juillet 2018 passée entre le Ministère, l'ACTA, l'Anses, l'APCA, FREDON France et l'INRA portant définition et organisation de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé végétale, désignée ci-après par « convention cadre »,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Elargissement de l'équipe opérationnelle**

L'article « 4.3. L'équipe opérationnelle » de la convention cadre est modifié comme suit :

Au sous-article « 4.3.1. Composition », « INRA » est remplacé par « INRAE », la première phrase est remplacée par la suivante : « L'équipe opérationnelle est constituée des personnels de l'Anses, du Cirad et de l'INRAE identifiés comme étant en appui transversal aux activités de la Plateforme, et le cas échéant d'autres membres », et le paragraphe suivant est ajouté : « Le personnel du Cirad impliqué dans l'équipe opérationnelle est rattaché au département BIOS du Cirad (unités BGPI/Bioagresseurs/IPME - future unité PHIM, CBGP, PVBMT) . Les directeurs(trices) de ces unités encadrent et évaluent les travaux et les agents du Cirad. Sur le plan administratif et managérial, ce personnel est placé sous l'autorité hiérarchique des directeurs(trices) des unités concernées. »

Le dernier paragraphe est modifié comme suit: « Les équipes INRAE, Anses et Cirad n'exercent pas d'autorité ni fonctionnelle ni hiérarchique entre elles et rapportent conjointement fonctionnellement et techniquement à l'équipe de coordination de la Plateforme. »

### **Article 2 – Intégrité de la convention**

Les autres dispositions de ladite convention, non modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, demeurent inchangées et restent applicables.

### Article 3 – Dispositions finales

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties. Il comprend 3 articles et est établi en 7 exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Pour le Ministère,

Le Directeur Général de l'Alimentation

Bruno FERREIRA

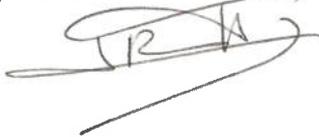
Pour l'INRAE,  
(Nom, prénom, qualité du signataire)

INRAE  
Président  
Philippe MAUGUIN

Pour Fredon France,  
(Nom, prénom, qualité du signataire)

Joël ROUILLE

Président



Pour l'Anses,  
(Nom, prénom, qualité du signataire)  
et par délégation

La directrice générale adjointe  
en charge des affaires générales

Agathe DENECHERE

Pour l'ACTA,  
(Nom, prénom, qualité du signataire)

Jean-Paul Bordes, Directeur Général

acta  
LES INSTITUTS  
TECHNIQUES  
AGRICOLES#

Pour l'APCA,  
(Nom, prénom, qualité du signataire)

S. WINDSOR

Président



Pour le CIRAD,

Yveline FILLARD

